

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  facebook.com/groups/CftcFAE

N°338 – le 23 octobre 2014

FIERS D'ETRE FONCTIONNAIRES

Politique familiale : la destruction continue.

Il aura donc suffi de l'article d'un quotidien soufrefreux, en quête désespérée de lecteurs, pour que soit remis en cause le SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT des travailleurs de la Fonction publique.

Cet acharnement contre le SFT, rentre dans le cadre de la campagne de dénigrement des fonctionnaires, que suit de près l'équipe du TAM-TAM FAE.

La CFTC est favorable au maintien de l'universalité.

« La CFTC est surprise d'apprendre qu'une modulation des allocations familiales à partir du 1er juillet 2015 est envisagée. En les modulant, le principe fondateur d'universalité, qui repose sur la solidarité envers les familles, est remis en cause. La CFTC ne peut l'accepter alors que de plus en plus de Français ne croient plus en notre système de protection sociale. En effet, de plus en plus de ménages issus de la classe moyenne souhaitent se retirer de ce système qu'ils jugent injuste : davantage mis à contribution, ils estiment ne rien recevoir en retour. En optant



pour cette piste, le gouvernement ne fait que fragiliser davantage un système qui joue pourtant son rôle d'amortisseur social durant la crise.

Attaquer le pouvoir d'achat des ménages, revient à abaisser le niveau de vie des familles, leur consommation, et donc la croissance. Pour la CFTC, et surtout en cette période, la branche famille ne doit pas être la cible des recherches d'économies ! » Communiqué confédéral.

CAR IL NE S'AGIT PAS D'AMELIORER LES ALLOCATIONS ET LE SFT pour les revenus faibles mais de détruire la politique familiale, alors que l'un des buts était de favoriser la natalité en France.

Alors le ministère nous informe qu'une négociation va être ouverte, mais les décisions ne sont-elles pas déjà prises ?...

Le SFT peut évoluer et s'adapter surtout dans le cadre d'une forte augmentation pour le cas d'un enfant unique qui s'élève à 2,29 euros par mois !

Le droit de la Fonction publique ne se marchande pas !

FONCTIONNAIRES

Fiers d'être Agents de l'Etat

